



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, 4ième

étage/Floor

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet Digital Services-Urgent for COVID19	
Solicitation No. - N° de l'invitation B9220-210014/A	Amendment No. - N° modif. 005
Client Reference No. - N° de référence du client B9220-210014	Date 2020-06-03
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-626-37814	
File No. - N° de dossier 626zm.B9220-210014	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-06-08	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Holden, Carole	Buyer Id - Id de l'acheteur 626zm
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-9217 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION N° 005

La présente modification vise à clarifier et à répondre aux questions des soumissionnaires.

REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

En raison des contraintes de temps, le Canada ne prolonge pas la date de clôture de la demande de soumissions; et ne prévoit pas répondre à d'autres questions.

CLARIFICATIONS N° 2

SEULS les titulaires d'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) pour des Services professionnels en informatique (SPICT) qui détiennent un AMA pour des SPICT au palier 2, au moment de la clôture des soumissions, dans toutes les catégories de ressources requises dans cet appel d'offres et dans la région de la capitale nationale dans le cadre de la série d'AMA n° EN578-170432 peuvent soumissionner.

Si vous avez besoin de renseignements sur la façon de présenter une demande et de devenir titulaire d'un AMA pour les exigences futures des SPICT, veuillez communiquer avec l'autorité responsable de l'AMA à rcnmdai.-ncrimos@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Si vous avez besoin d'aide pour comprendre le processus d'approvisionnement fédéral ou pour vous inscrire à titre de fournisseur, communiquez avec le [Bureau des petites et moyennes entreprises](#). Ils ont un réseau de bureaux partout au Canada.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Question n° 30 :

Cadre de gestion du rendement des autorisations de tâches (AT)

Partie 4 – Procédures d'évaluation et méthode de sélection; 4.4, Méthode de sélection; (b) Attribution de financement pour le contrat, page 27 de la demande de propositions (DP).

Étant donné la valeur, la durée et la complexité du besoin, et puisque jusqu'à deux (2) fournisseurs se verront attribuer des contrats à la suite de la DP, nous croyons qu'il pourrait être avantageux pour l'État d'inclure un cadre de gestion du rendement (CGR) des AT dans tout contrat subséquent. En effet, des CGR sont compris dans plusieurs marchés du gouvernement du Canada et ils permettent à l'État de gérer plus facilement le rendement des fournisseurs dans le cadre de chaque AT. Un CGR incite également tous les fournisseurs à continuer d'offrir les meilleurs services possible pendant toute la durée du contrat. En réaffectant le financement entre les deux contrats en fonction du rendement de chaque fournisseur dans le cadre de chaque AT, cela permettrait également d'assurer une approche cohérente de la gestion du marché et des projets pendant toute la durée du contrat.

Par exemple, l'État pourrait envisager d'évaluer le rendement du fournisseur après chaque AT et, selon ce rendement, de réaffecter annuellement le financement du contrat en fonction des résultats obtenus par chaque entrepreneur.

Nous croyons que cette approche permettra non seulement de garantir la responsabilité du fournisseur dans le cadre de chaque AT, mais également d'encourager et de récompenser la prestation de services de haute qualité tout au long du contrat.

L'État envisagerait-il de se réserver le droit de mettre en œuvre un CGR des AT dans le cadre du contrat subséquent à la présente DP?

Réponse n° 30 : Votre demande a été prise en compte, mais IRCC ne mettra pas en œuvre un Cadre de gestion du rendement des autorisations de tâches.

Question n° 31 :

Source dans la DP : Partie 7 – Clauses du contrat subséquent :

La portée des services et des travaux prévus dans la présente DP est si vaste que les modalités de ladite DP ne permettent pas de prendre en compte tous les services de manière appropriée. Par exemple, en ce qui concerne les services de cybersécurité, les services gérés et les services d'hébergement d'applications infonuagiques, des modalités contractuelles supplémentaires sont nécessaires pour traiter les risques connexes et, dans certains cas, des transferts obligatoires des fournisseurs de services tiers, tels que les fournisseurs d'applications infonuagiques.

Dans l'article 7.2, paragraphe d) Formulaire et contenu du projet d'autorisation de tâches, alinéa iv), est-ce qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pourrait envisager d'ajouter les modalités contractuelles d'une AT avec un soumissionnaire?

Réponse n° 31 : Veuillez consulter la partie 7 - Clauses du contrat subséquent, 7.2 Autorisation de tâches, d) Formulaire et contenu du projet d'autorisation de tâches, (i) (L) : « tout point que le Canada est disposé à négocier avec tous les entrepreneurs ou avec l'entrepreneur classé au premier rang et répondant à l'AT, selon ce qui est décrit dans l'énoncé des travaux, mais le Canada pourrait souhaiter modifier la proposition de l'entrepreneur .»

Question n° 32 :

Source dans la DP : Partie 7 – Clauses du contrat subséquent :

Il y a des renseignements contradictoires dans la DP. Au paragraphe 7.2 (k) Refus d'une autorisation de tâches, ne pas répondre à un maximum de six AT pourrait entraîner la résiliation pour manquement, alors qu'à l'alinéa 7.9 (a) (v) Taux des services professionnels, cela pourrait entraîner des sanctions et une radiation.

Est-ce qu'IRCC serait-il prêt à offrir une certaine flexibilité pour refuser une AT dans le cas où le refus concerne la portée ou les modalités contractuelles, et non le prix ou le taux?

Réponse n° 32 : Veuillez consulter la partie 7 - Clauses du contrat subséquent, 7.2 Autorisation de tâches, (k) qui indique : « Refus d'une autorisation de tâches ou soumission d'une réponse non valide (ne s'applique pas à la méthode B – Attribution concurrentielle des AT).»

Question n° 33 :

Source de la DP : Date et heure de clôture inscrites sur la page couverture :

Habituellement, le Canada accorde généralement aux soumissionnaires dix (10) jours ouvrables pour répondre aux demandes de soumissions pour des SPICT semblables à la DP d'IRCC.

Ainsi, IRCC pourrait-il reporter la date de clôture au mercredi 10 juin pour donner aux soumissionnaires suffisamment de temps pour répondre à la DP?

Réponse n° 33 : IRCC n'est pas disposée à prolonger la date de clôture de la demande de soumissions.

Question n° 34 :

Je voudrais simplement confirmer si nous devons remplir et soumettre tous les tableaux/grilles pour chaque catégorie de ressources ou si nous pouvons simplement remplir la grille des exigences organisationnelles?

Réponse n° 34 : Veuillez consulter la demande de propositions : Pièce jointe 4.1, Critères techniques obligatoires et Pièce jointe 4.2, Critères techniques cotés.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS RESTENT LES MÊMES.